

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

TEXTE ISSU DE LA COMMISSION DES FINANCES ET DU BUDGET (COMFIB)

Dossier n°054

Au lieu de :

PROJET DE LOI PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N°2022-002/PRES DU 14 JUIN 2022 PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DES ACCORDS DE DON IDA N°D921 – BF, DE CREDIT IDA N°6995 – BF ET DE DON GAFSP N°TFB07227 CONCLUS LE 21 DECEMBRE 2021 ENTRE LE BURKINA FASO ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT (IDA) POUR LE FINANCEMENT DU PROGRAMME DE RESILIENCE DU SYSTEME ALIMENTAIRE EN AFRIQUE DE L'OUEST (PRSA)

Lire :

PROJET DE LOI PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N°2022-002/PRES-TRANS DU 14 JUIN 2022, PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE FINANCEMENT COMPOSE DU CREDIT 6995-BF ET DES DONS IDA N°D921-BF ET GAFSP N°TFB07227 SIGNE LE 21 DECEMBRE 2021 A OUAGADOUGOU ENTRE LE BURKINA FASO ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT (IDA), POUR LA MISE EN ŒUVRE DU FINANCEMENT DU PROGRAMME DE RESILIENCE DU SYSTEME ALIMENTAIRE EN AFRIQUE DE L'OUEST (PRSA)

Août 2023

¹ Insérer « TROISIEME » avant « LEGISLATURE »

L'ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION²

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition du 14 octobre 2022 ;

Vu la Résolution n°001-2022/ALT du **11 novembre 2022**³ portant validation du mandat des députés ;⁴

a délibéré en sa séance du

et adopté la loi dont la teneur suit :

² Remplacer « L'ASSEMBLEE NATIONALE » par « L'ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION »

³ Insérer « 11 novembre 2022 » après « du »

⁴ Remplacer le « de l'Assemblée Législative de Transition » par un point-virgule « ; » après « députés »

Article 1⁵ :

Au lieu de :

Est ratifiée l'ordonnance n°2022-002/PRES-TRANS du 14 juin 2022, portant autorisation de ratification de l'Accord de financement composé du Crédit 6995 – BF et des Dons IDA n° D921 – BF et GAFSP n° TFB07227, signé le 21 décembre 2021 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association Internationale de Développement (IDA), pour la mise en œuvre du financement du Programme de Résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest, composante du Burkina Faso (PRSA-BF).

Lire :

Est ratifiée l'ordonnance n°2022-002/PRES-TRANS du 14 juin 2022, portant autorisation de ratification de l'accord de financement composé du crédit 6995-BF et des dons IDA n°D921-BF et GAFSP n°TFB07227 signé le 21 décembre 2021 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'association internationale de développement (IDA), pour la mise en œuvre du financement du programme de résilience du système alimentaire en Afrique de l'ouest (PRSA).

Article 2⁶ :

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique
à Ouagadougou, le

Le Président

Le Secrétaire de Séance

⁵ Ecrire « Article 1 »

⁶ Ecrire « Article 2 »